**La stratégie conjointe Afrique-UE**

La stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) fut adoptée en 2007 lors du sommet de Lisbonne, où les chefs d'États de l'Union africaine et de l'Union européenne décidèrent d'officialiser leur relation et d'adopter des principes, priorités et objectifs communs pour leur coopération de continent à continent. La JAES fournit un cadre politique et une architecture institutionnelle pour les relations UE-UA avec l'ambition d'aller au-delà de l'aide et de la coopération au développement pour favoriser les intérêts mutuels et le dialogue politique et de répondre ensemble aux défis mondiaux.

Entre 2007 et 2014, la JAES était organisée autour de 8 partenariats thématiques et était principalement financée par des fonds européens provenant du Fonds européen de développement. La valeur ajoutée, l'efficacité et les réalisations des 8 partenariats furent questionnés par de nombreuses parties prenantes, dont la société civile. Cela explique pourquoi le cadre fut entièrement révisé lors du 4ème sommet Afrique-Union européenne organisé à Bruxelles en avril 2014. Les dirigeants africains et européens adoptèrent une Déclaration conjointe et une feuille de route 2014-2017 rappelant les principes et les objectifs de la stratégie conjointe Afrique-UE et le besoin de poursuivre le dialogue et la coopération en se concentrant sur un plus petit nombre de questions d'intérêt commun et en proposant une architecture institutionnelle plus simple.

Les 5 priorités de la JAES

PAIX ET SÉCURITÉ

DÉMOCRATIE, BONNE GOUVERNANCE ET DROITS DE L'HOMME

DÉVELOPPEMENT HUMAIN   
science et technologie, éducation supérieure et migration et mobilité

DÉVELOPPEMENT ET CROISSANCE DURABLES ET INCLUSIFS commerce et intégration continentale, matières premières, statistiques et analyse économique, infrastructures et agriculture

QUESTIONS MONDIALES ET TRANSVERSALES changement climatique, environnement, soutien aux institutions de l'UA et à la société civile

Les priorités et le contenu de la JAES

Les deux premières priorités, **Paix et Sécurité et Gouvernance et Droits de l'homme** sont dans la continuité des partenariats antérieurs avec des mécanismes de dialogue et de coopération bien établis comme la Facilité pour la paix en Afrique, les réunions du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, et le Comité politique et de sécurité de l'Union européenne (COPS) et le dialogue UE-Afrique sur les droits de l'homme.

**Croissance durable, développement du secteur privé, développement agricole et industrialisation** représentent la part du lion de la coopération future. Les chefs d'États de l'UE et de l'UA ont convenu qu'« *il est temps de passer de manière fondamentale de l'aide au commerce et à l'investissement en tant qu'agents de la croissance, de l'emploi et de la réduction de la pauvreté »*. Leur programme d'action comprend 20 domaines de coopération liés au commerce, aux investissements, au soutien au secteur privé, aux infrastructures, à l'industrialisation, au transport, à l'eau et à l'énergie, aux matières premières et la gestion des ressources naturelles, aux statistiques, à la taxation, aux TIC, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et la sécurité des aliments, aux pêcheries etc.

**Le développement humain,** la troisième priorité, est défini en termes de promotion «*du capital humain et des sociétés et économies fondées sur le savoir et les connaissances*  ». Alors que la protection sociale, l'accès aux soins de santé de base de qualité et l'éducation sont mentionnés dans les objectifs stratégiques, ils sont absents de la feuille de route car l'UE et l'UA considèrent que ces questions doivent être traitées au niveau national. Aucune mention de l**'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes ou des jeunes** n'est faite à part dans la phrase suivante : « *nous consulterons et échangerons afin de favoriser l'éducation, la formation professionnelle et l'entrepreneuriat parmi les femmes et les jeunes*»

Quelle place pour la société civile dans la JAES ?

Il y a peu d'espace pour la société civile dans la nouvelle architecture institutionnelle de la JAES. Hormis le Forum annuel conjoint où la participation de la société civile est prévue, il n'existe aucun mécanisme prédéfini pour l'implication de la société civile dans les 5 domaines prioritaires. Aucun Forum annuel conjoint n'a eu lieu depuis le sommet de 2014 et il y a toujours un manque de clarté quant au format du Forum et des conditions pour la participation de la SC.

Depuis 2007, il n'existait aucune réelle articulation entre le Sommet de chefs d'États et les acteurs non-gouvernementaux comme le forum interparlementaire, le Forum de la société civile ou le Forum de la jeunesse. Cela malgré les exigences fortes et concrètes en particulier du Forum de la société civile Afrique-UE en octobre 2013.

La mise en œuvre et le financement de la JAES

Lors du sommet de 2014, il fut décidé que la feuille de route serait mise en œuvre à travers des programmes et processus existants et que de nouvelles structures de travail seraient créées seulement si aucune structure adéquate n'était en place. Du côté de l'UE, le SEAE est responsable de la Paix et de la sécurité et de la Démocratie et les droits de l'homme tandis que différentes Directions générales de la CE prennent en charge d'autres aspects de la feuille de route. La coordination est assurée par les unités panafricaines dans le SEAE et DEVCO. Un rapport d'activités détaillé conduit dans les 5 domaines prioritaires depuis avril 2014 sera publié avant le premier Forum annuel conjoint.

La plupart des programmes et projets concrets identifiés dans la feuille de route sont financés avec des instruments de coopération existants de l'UE, du **Fonds européen de développement (FED)** pour l'Afrique sub-saharienne et l**'Instrument européen de voisinage (IEV)** pour l'Afrique du nord. Par exemple, la Facilité pour la paix en Afrique est financée par le FED, et pour le financement du nouveau « fonds fiduciaire d'urgence en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique », la Commission a l'intention de mobiliser 1,8 milliard d'euros, issu de différents instruments financiers du budget de l'UE et du Fonds européen de développement (pour 1 milliard d'euros). Les États membres doivent aussi y contribuer.

Architecture internationale de la JAES

SOMMETS UE-AFRIQUE TOUS LES 3 ANS

RÉUNIONS MINISTERIELLES QUAND NÉCESSAIRE ENTRE LES SOMMETS

RÉUNIONS ENTRE LES COMMISSIONS DE L'UE ET DE L'UA

FORUMS ANNUELS CONJOINTS - réunions multilatérales pour contrôler la mise en œuvre de la feuille de route

De plus, l'UE a établi en 2014 un nouveau Programme panafricain sous l'instrument de Coopération au développement pour soutenir activement la réalisation de la JAES aux niveaux de l'Union africaine et panafricain. Le Programme panafricain a une enveloppe de 845 millions d'euros pour la période 2014-2020. Un programme de déploiement pluriannuel a été établi pour la période 2014-2017. Il couvre 5 priorités de la JAES avec une plus grande portion allouée à la priorité de développement et de croissance durables. EN 2016, il est prévu d'allouer une enveloppe de 20 millions d'euros du programme panafricain pour les activités de la société civile dans le domaine de la Paix et de la sécurité, du genre et de la gouvernance. L'idée est d'identifier des consortiums ou de mener les organisations à gérer les différents thèmes et de fournir des subventions aux acteurs et activités de nature panafricaine ou régionale. Les objectifs seront d'améliorer la participation de la société civile dans le dialogue avec les institutions et initiatives panafricaines ; de sensibiliser et de renforcer les capacités dans cette perspective ; de faciliter la domestication des politiques et instruments de l'Union africaine et de soutenir la structuration de la société civile au niveau continental.

`

Plus d'informations disponibles sur : http://www.africa-eu-partnership.org/en